

MÉMOIRE

# Une vision à long terme pour le Québec et son économie

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec  
déposé dans le cadre de la consultation sur la planification pluriannuelle  
de l'immigration 2026-2029

**Patrice Roy** : « Baisser de 60 000 à 35 000 permanents au Québec, qu'est-ce que ça ferait comme effet? »

**Jean-François Roberge** : « Ça réduirait beaucoup notre bassin de travailleurs francophones qualifiés, il faut faire attention. »

- Entrevue Téléjournal Montréal, 31 octobre 2024

# Table des matières

Sommaire exécutif.....	4
<b>1) Introduction : comprendre et surmonter nos défis économiques .....</b>	<b>5</b>
a) La croissance démographique .....	5
b) Le marché de l'emploi .....	6
c) Un changement de cap est nécessaire .....	8
<b>2) Une immigration axée sur les besoins économiques du Québec.....</b>	<b>9</b>
<b>3) La capacité d'accueil du Québec est extensible .....</b>	<b>12</b>
a) Franciser davantage et mieux.....	14
b) Propulser les mises en chantier.....	16
<b>4) Immigration temporaire et permanente : des vases communicants pour les entreprises.....</b>	<b>18</b>
a) Immigration temporaire .....	18
a) Immigration permanente .....	23
<b>6) Autres recommandations.....</b>	<b>29</b>
a) L'aide au recrutement international.....	29
b) Analyse d'impacts économiques.....	29
c) La reconnaissance des compétences .....	30
<b>7) Conclusion.....</b>	<b>30</b>
<b>8) Liste des recommandations.....</b>	<b>31</b>
<b>9) Annexe 1 .....</b>	<b>33</b>

## Sommaire exécutif

Grâce à son regroupement de 120 chambres de commerce et près de 1 000 entreprises membres, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Deux nouveautés distinguent la consultation 2026-2029 des précédentes. Pour la première fois, elle inclura une réflexion publique sur l'immigration permanente, mais surtout propose une baisse des seuils d'immigration inédite dans l'histoire du Québec.

La FCCQ propose une approche où les seuils d'immigration permanente et temporaire sont établis conjointement et de manière transparente à partir des besoins économiques chiffrés du Québec. **La FCCQ estime que le Québec aura besoin, jusqu'en 2029, de 106 000 nouveaux travailleurs annuellement sur le territoire pour combler ses besoins** évalués à partir des données publiées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui considère notamment les départs à la retraite. Néanmoins, ce nombre est pour nous conditionnel au maintien sur le territoire, par le renouvellement de leur permis de travail ou par l'obtention de leur permanence, des 455 000 immigrants temporaires que nous estimons déjà à l'emploi au Québec.

L'approche de la FCCQ conçoit l'immigration permanente et temporaire comme des vases communicants puisqu'elles constituent le même bassin de travailleurs pour nos entreprises. Néanmoins, bien que la situation actuelle nécessite un recours important à l'immigration temporaire, la FCCQ prend position pour une réduction graduelle de la dépendance du marché du travail aux immigrants temporaires et recommande au gouvernement d'établir un système d'immigration permanente efficace, rapide et basé sur les besoins du marché de l'emploi notamment en haussant les seuils d'immigration permanente par rapport à l'année 2025 et en distinguant l'immigration temporaire à vocation permanente de celle purement temporaire.

Quant à la capacité d'accueil présumément saturée, largement évoquée médiatiquement par le gouvernement comme justificatif d'une baisse, elle ne fait pas l'objet d'une estimation rigoureuse. Une place modeste du cahier de consultation y est consacrée. **La FCCQ invite le gouvernement à concevoir que la capacité d'accueil est extensible et dépendante de nos choix politiques.** Le gouvernement devrait avoir comme objectif de travailler à étendre la capacité d'accueil pour combler le besoin de main-d'œuvre des entreprises et de notre économie. Pour ce faire, le gouvernement ne peut faire se soustraire à en faire l'évaluation chiffrée et transparente.

**Par conséquent, la FCCQ est d'avis que les cibles d'immigration temporaire et permanente présentées par le gouvernement nuiront à l'économie du Québec et à nos entreprises.** Les besoins du Québec en matière d'immigration estimés par la FCCQ sont largement supérieurs aux seuils proposés par le gouvernement étant donné la pénurie de main-d'œuvre actuelle et la perspective des départs à la retraite. L'argumentaire présenté dans le cahier de consultation ne permet pas de justifier cette proposition à la baisse. La FCCQ réclame du gouvernement un changement de cap face à ses intentions initiales et de remettre l'économie et le besoin des entreprises au cœur de sa réflexion sur l'immigration et énonce 32 recommandations à cette fin.

# 1) Introduction : comprendre et surmonter nos défis économiques

Cette consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration se déroule alors que le Québec est à une époque déterminante de son histoire. Sur le plan économique, notre capacité collective de surmonter les défis auxquels nous faisons face décidera si le Québec aura ou non une économie prospère et compétitive dans le monde offrant les meilleures opportunités de développement à ses citoyens et une qualité de vie enviable.

Les défis sont nombreux et, parmi eux, l'évidente instabilité économique follement et artificiellement créée par le président américain et le contexte géopolitique des conflits armés dans le monde. Bien que l'objet de cette consultation ne puisse pas influencer sur ces défis, ceux-ci font tout de même pression sur les entreprises, notamment exportatrices<sup>1</sup>. Les experts anticipent conséquemment un ralentissement économique<sup>2</sup>. Ce contexte rend d'autant plus pressant que le gouvernement québécois établisse les conditions permettant à l'économie québécoise et aux entreprises de faire face aux turbulences. Une bonne gestion de l'immigration et l'assurance pour les entreprises d'avoir la main-d'œuvre nécessaire à leur activité en font partie.

La proposition du gouvernement détaillée dans le cahier de consultation est une baisse drastique et jamais vue de l'immigration par principalement trois moyens :

- Trois scénarios de baisse de l'immigration permanente, soit 25 000, 35 000 et 45 000;
- Une réduction de 13 % des travailleurs étrangers temporaires issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET);
- La demande au gouvernement de réduire de 200 000 les immigrants temporaires issus du Programme de mobilité internationale (PMI);

Selon la FCCQ, ce plan du gouvernement nuira à l'économie du Québec en nous privant collectivement de notre principal levier pour faire face aux nombreux défis économiques que nous vivons.

## a) La croissance démographique

Au premier chef, le Québec vit des enjeux démographiques de taille. Selon le dernier *bilan démographique* de l'Institut de la statistique du Québec<sup>3</sup> (ISQ), la totalité de la croissance démographique du Québec est attribuable à l'immigration permanente et temporaire puisque la mortalité dépasse maintenant la fécondité pour l'ensemble du Québec et spécifiquement dans 12 régions sur 17<sup>4</sup>. Par ailleurs, l'ISQ a mis à jour ses projections démographiques le 30 juillet dernier, soulignant que d'ici 2030, la population du Québec vivrait

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, Commerce international de marchandises du Canada, mai 2025, 3 juillet 2025.

<sup>2</sup> The Conference board of Canada, Perspectives du Canada sur cinq ans - juillet 2025.

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, bilan démographique, mai 2025.

<sup>4</sup> ISQ, fiches démographiques - les régions administratives, juillet 2024

une baisse de 0,9 % compte tenu de la faible natalité et de la volonté gouvernementale de réduire l'immigration<sup>5</sup>.

Rappelons qu'une croissance démographique est nécessaire pour assurer un développement économique dynamique notamment par le renouvellement et l'augmentation de la main-d'œuvre et l'augmentation de la consommation. Elle stimule l'attractivité du Québec pour les investisseurs. Politiquement, la croissance démographique influe sur le poids politique et démographique du Québec au Canada.

De plus, le faible nombre de naissances cause inévitablement un vieillissement de la population. Il en résulte un plus petit bassin de travailleurs finançant des dépenses publiques de plus en plus croissantes, notamment en santé. De plus, une population vieillissante est généralement moins mobile et moins adaptable aux changements technologiques et économiques, ce qui peut freiner l'innovation.

Le fait que cette croissance ne soit pas naturelle, mais dépendante de l'immigration, signifie qu'elle demeure un défi qui doit être adressé dans toute discussion sur les seuils de nouveaux arrivants. À plus forte raison quand le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de réduire de plus de 200 000 l'immigration temporaire présente sur le territoire du Québec.

D'ailleurs, cette volonté de réduction vaut déjà au Québec des projections de ralentissement économique par le Conference Board of Canada<sup>6</sup> et d'une décote par Standard & Poor's<sup>7</sup>.

## b) Le marché de l'emploi

Conséquemment à la situation démographique du Québec, le marché de l'emploi constitue un autre défi économique important pour le Québec. Un défi que l'on peut difficilement relever sans le recours à l'immigration.

En date du premier trimestre de 2025, le Québec compte environ 115 000 postes vacants<sup>8</sup>, c'est-à-dire un « poste inoccupé jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire ». Ce chiffre a diminué dans la dernière année, notamment avec l'augmentation des travailleurs étrangers temporaires. Il demeure néanmoins élevé. Plusieurs entreprises peinent à se développer à leur plein potentiel compte tenu du manque de main-d'œuvre.

Parallèlement, le bassin potentiel de main-d'œuvre est relativement restreint, puisque lors des trois dernières années, le taux de chômage a évolué entre 4,3 % et 6,3 %. Certaines régions composent avec des taux de chômage à peine plus haut que 3 %, la majorité d'entre elles ayant un taux sous la barre des 5 %. Bien que le taux de chômage ait augmenté dans les derniers mois, celui-ci ne représente pas un taux de chômage élevé par rapport à la moyenne de 2005 à 2023. Pourvoir un poste vacant demeure un défi, puisque l'adéquation

---

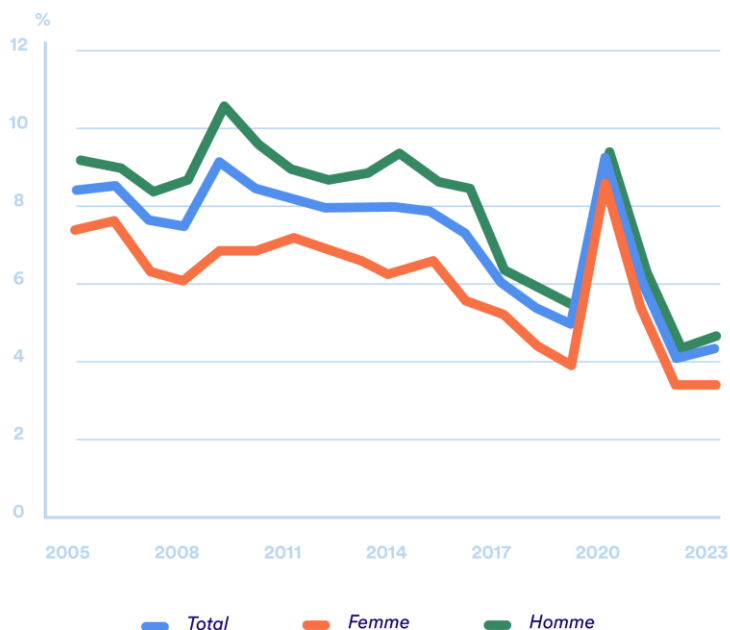
<sup>5</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2182577/isq-demographie-quebec-baisse-statistique-population>

<sup>6</sup> Conference Board of Canada, Perspectives du Québec sur cinq ans, juin 2025

<sup>7</sup> <https://www.spglobal.com/ratings/en/regulatory/article/-/view/sourceId/13476295>

<sup>8</sup> <https://statics.teams.cdn.office.net/evergreen-assets/safelinks/2/atp-safelinks.html>

entre un récent chômeur et un poste à pourvoir n'est pas automatique. Certains postes nécessitent des formations ou encore certains travailleurs ne sont pas mobiles d'une région à l'autre.



*Taux de chômage selon le sexe, population de 15 ans et plus  
Québec 2005 à 2023*

*Source : Statistique Canada, enquête sur la population active.  
Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec*

L'État québécois vit lui-même avec la réalité du manque de main-d'œuvre notamment dans le secteur des services, et le recours à l'immigration a été l'une des solutions mises de l'avant par le gouvernement du Québec pour combler son déficit<sup>9</sup>.

Il faut également compter qu'un grand nombre de postes sont actuellement pourvus par des travailleurs temporaires et seraient vraisemblablement vacants advenant leur départ imminent. Parmi les 617 000 résidents non permanents au Québec au début de 2025, la très grande majorité est en droit de travailler, notamment les travailleurs étrangers temporaires (issus du PTET), la majorité des demandeurs d'asile et les titulaires de permis de travail et d'études.

---

<sup>9</sup> Par exemple, le Projet pilote d'immigration pour les préposés aux bénéficiaires ou le recrutement de professeur(e)s et d'infirmier(ère)s lors des journées du Québec à l'étranger.

Les projections du gouvernement pour les prochaines années illustrent encore plus clairement les besoins. Selon *l'État d'équilibre du marché du travail à court et moyen terme*<sup>10</sup>, 1 039 500 départs à la retraite sont prévus entre 2024 et 2033, alors que la population âgée de 15 à 64 ans n'augmenterait que de 152 316. Le déficit à combler est énorme.

C'est donc sans surprise que les projections par profession pour les années 2024 à 2028 soient si alarmistes quant au manque de travailleurs. En effet, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévoit que 50 % des 516 professions classifiées seront en déficit ou en léger déficit et 32 % en équilibre<sup>11</sup>. Seulement 6 professions<sup>12</sup> seront en léger surplus et aucune en surplus<sup>13</sup>.

De plus, ces scénarios ont été fondés sur l'hypothèse que l'immigration entre 2026 et 2028 serait à des niveaux similaires à la moyenne de 2024 et 2025. Rappelons que les niveaux d'immigration temporaire et permanente des deux dernières années sont largement plus élevés que les scénarios soumis à la consultation par le gouvernement.

Aussi critique que soit le manque de main-d'œuvre actuel et les dernières projections disponibles du marché de l'emploi, la situation risque de s'assombrir si le gouvernement maintient les orientations présentées dans son cahier de consultation.

### c) Un changement de cap est nécessaire

L'évolution de la démographie et du marché de l'emploi montre que les entreprises sont déjà en grande difficulté de recrutement avec les niveaux d'immigration des dernières années. Les orientations du gouvernement présentées lors de cette consultation visent une réduction de l'immigration permanente et temporaire qui ne pourrait qu'avoir un impact négatif sur l'économie, nos entreprises et ultimement notre niveau de vie collectif.

Comme nous le voyons, les entreprises n'ont d'autres choix que de se retourner vers l'immigration pour maintenir leur croissance. Or, pour les entreprises en recrutement, les délais et les obstacles du processus d'immigration permanente ont fait exploser le recours à la mesure dite « de dernier recours » qu'est le recours aux travailleurs étrangers temporaires. La hausse de l'immigration de travailleurs étrangers temporaires, évoquée comme un problème par le gouvernement, est plutôt l'illustration, en grande partie, des besoins des entreprises.

---

<sup>10</sup> Gouvernement du Québec, *État d'équilibre du marché du travail à court terme et moyen terme*, 2024, p. 27. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic\\_516\\_Professions\\_VF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic_516_Professions_VF.pdf)

<sup>11</sup> 15 % des professions ne sont pas comptabilisées

<sup>12</sup> Commis à la saisie de données, pompiers/pompières, Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier, journaliste, photographes, Bijoutiers/bijoutières, réparateurs/réparatrices de bijoux, horlogers-rhailleurs/horlogères-rhailleuses et personnel assimilé.

<sup>13</sup> Gouvernement du Québec, *État d'équilibre du marché du travail à court terme et moyen terme*, 2024, p. 18. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic\\_516\\_Professions\\_VF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic_516_Professions_VF.pdf)

En voulant réduire ainsi l'immigration, le gouvernement se place clairement en porte-à-faux avec la volonté des entreprises. Selon un sondage de la FCCQ de l'hiver 2025 auprès de ses membres, 63 % des répondants soulignent vouloir que les seuils d'immigration soient maintenus ou augmentés.

La FCCQ préconise plutôt une approche où les seuils d'immigration sont déterminés à partir des besoins économiques du Québec documentés par des données probantes. Une telle méthode déterminera nécessairement des seuils beaucoup plus élevés que ceux proposés par le gouvernement.

## 2) Une immigration axée sur les besoins économiques du Québec

L'orientation d'une baisse généralisée de l'immigration présentée dans le cahier de consultation repose principalement sur le narratif que l'augmentation récente du nombre d'immigrants est si grande qu'elle doit être limitée. On ne trouve pas de démonstration chiffrée des choix du gouvernement ni pour les trois scénarios de seuils de permanents ni pour celui de la réduction de la moitié des temporaires. Essentiellement, la question posée par le gouvernement lors de cette consultation est la suivante : on réduit de combien : un peu, beaucoup, ou énormément?

Pour démontrer l'importance de la hausse, le cahier de consultation compare la hausse récente de l'immigration aux niveaux passés et aux pays de l'OCDE. La FCCQ croit que le point de départ doit plutôt être une comparaison entre les niveaux actuels et les niveaux nécessaires dans un futur rapproché. Cet exercice reste à faire.

Une détermination précise, par région, des besoins du Québec en immigration est à la portée du gouvernement qui produit déjà l'ensemble des données nécessaires: le nombre de postes vacants, le taux de chômage, le nombre de chercheurs d'emploi (et le temps moyen nécessaire à la recherche d'emploi), les emplois en déficit en main-d'œuvre, les projections des départs à la retraite, les nouveaux travailleurs en âge de travailler, les cohortes d'étudiants par domaine d'étude, les projections de croissance économique, etc. La mobilisation de l'ensemble de ces données permettrait certainement de créer un modèle dépolitisé d'évaluation à court et moyen terme des besoins en immigration du Québec.

Une analyse des besoins déterminerait le nombre de travailleurs nécessaires à l'économie indépendamment de leur statut de temporaires ou de permanents. Le gouvernement produirait alors un seuil global d'immigration minimal qui pourrait ensuite se détailler selon d'autres variables.

### **106 000 nouveaux travailleurs annuellement**

La FCCQ a fait l'exercice sommaire de calculer les besoins anticipés en main-d'œuvre pour les entreprises jusqu'en 2029 et évalue les besoins de main-d'œuvre issus de l'immigration à 106 000 nouveaux travailleurs par année, incluant les codemandeurs en âge de travailler.

Nous savons qu'il y a 617 000 temporaires dont 500 180 avec un permis de travail. Ces derniers ont un taux de chômage de 11 %, légèrement plus élevé que la population générale à 8 %. Conséquemment, il y aurait environ 445 000 immigrants temporaires à l'emploi au Québec sous divers programmes et statuts. Postulons

que ceux-ci sont nécessaires à l'économie puisqu'ils comblent déjà des emplois. Parmi eux, il y aurait 29 000 travailleurs étrangers temporaires du volet agriculture primaire.

- Selon *l'État d'équilibre du marché du travail à court et moyen terme*, le gouvernement prévoit un 1 039 000 départs à la retraite de 2023 à 2033 et la création de 400 000 nouveaux emplois, ce qui fait environ 140 000 postes à combler par année. Ces chiffres comprennent les 115 000 postes vacants actuels.
- Selon la même publication, 81 776 personnes passeront dans la cohorte des 15 à 64 ans entre 2026 et 2029 (inclusivement)<sup>14</sup>;
- La hausse du taux d'activité des 15-64 ans est prévue à 12 %, elle correspond au gain en productivité et les gains d'automatisation potentiels;
- La hausse du taux d'activité des personnes de 65 ans ou plus est évaluée à 7 % pour les années 2024-2033.
- Pour les fins de notre calcul, nous couperons de moitié la proportion des deux points précédents pour éviter l'effet exponentiel de cette hausse (6 % et 3,5 %).

	Équation	Besoin des entreprises et de l'économie	Pronostique de croissance de la main-d'oeuvre sans immigration	TOTAL
Besoin du marché du travail et des entreprises	1 400 000/10 × 4	560 000		
Hausse du taux d'activité des 15-64 ans à 6%	6% x 560 000		33 600	
Hausse du taux d'activité des 65 ans et plus à 3.5%	3.5% x 560 000		19 600	
Accroissement naturel de la cohorte de 15 à 64 ans entre 2026 et 2029			81 776	
<b>TOTAL</b>		<b>560 000</b>	<b>134 976</b>	<b>425 024</b>
Par année (divisé par 4)				106 254

Rappelons que ce chiffre est dépendant de l'hypothèse selon laquelle les gouvernements n'exécutent pas leur volonté de réduire la présence de l'immigration temporaire et que les 445 000 travailleurs étrangers temporaires à l'emploi actuellement restent au Québec par la possibilité de renouveler leur permis de travail ou l'obtention de la résidence permanente.

## Comparaisons

Rappelons également que cet objectif de 106 256 nouveaux travailleurs ne peut pas être comparé avec les seuils du gouvernement, ceux-ci ne visant que les seuils d'obtention de la résidence permanente. Néanmoins,

<sup>14</sup> Ce chiffre est obtenu du calcul de la division par année des différentes cohortes présenté dans *l'État d'équilibre à court et à moyen terme du marché du travail*.

il est possible de comparer avec l'année 2024 et avec les scénarios du gouvernement en utilisant les chiffres présentés dans le cahier de consultation.

#### *Avec 2024*

Notre proposition de 106 000 nouveaux travailleurs issus de l'immigration, qu'elle soit temporaire ou permanente, n'est pas si éloignée de l'immigration reçue ces dernières années. Par exemple, la FCCQ estime que pour l'année 2024, **le Québec a accueilli 122 235 nouveaux travailleurs immigrants** considérant les permanents et les temporaires :

- En 2024, le Québec a accueilli 60 000 immigrants permanents dont 45 % étaient déjà au Québec, ce qui fait 32 000 nouveaux détenteurs de permis de travail<sup>15</sup>;
- Il y a eu une augmentation entre 2023 et 2024 de 80 000 immigrants temporaires avec permis de travail, donc autant de nouveaux travailleurs;
- La somme des deux équivaut à l'ajout dans le marché de l'emploi de 112 000 nouveaux travailleurs.

#### *Avec le scénario 3 du cahier de consultation*

Le gouvernement du Québec souhaite réduire de 13 % les étudiants étrangers (EE) et les travailleurs étrangers temporaires du PTET et demande au gouvernement fédéral de réduire de 200 000 les temporaires avec permis de travail (issus des demandeurs d'asile et du Programme de mobilité internationale) indépendamment des trois scénarios proposés. Pour les fins de cette comparaison, utilisons le scénario le plus généreux envers l'immigration, soit le scénario 3, qui prévoit 45 000 nouveaux immigrants permanents dont 63 % soit déjà au Québec. Autrement dit, 63 % des 45 000 passeraient alors du statut de temporaire au statut de permanent, ce qui est une manière de réduire le nombre de temporaires présent au Québec.

Nous estimons que dans le scénario le plus généreux, **le gouvernement propose d'ajouter seulement 16 650 nouveaux travailleurs par année**,<sup>16</sup> et ce, seulement si (1) le gouvernement fédéral refusait d'obtempérer à la demande du Québec qui est de réduire de 200 000 le nombre de temporaires présents au Québec et si (2) la baisse de 13 % des EE et TET n'est pas une baisse absolue, mais qu'elle serait atteinte par le passage du statut de temporaire à permanent (ils seraient alors inclus dans le 63 %).

---

<sup>15</sup> Ce chiffre peut être revu à la baisse si nous considérons que parmi les immigrants permanents reçus, une certaine proportion est âgée de moins de 15 ans ou plus âgée de plus de 65 ans. Éventuellement, les plus jeunes viendront s'ajouter à la population active.

<sup>16</sup> Il faudrait aussi revoir ce chiffre à la baisse pour la même raison évoquée dans la note de bas de page 15.

## Comparaison du nombre de nouveaux travailleurs immigrants

106 000

Proposition de la FCCQ

112 000

Année 2024

16 500

Scénario 3 du gouvernement

Mentionnons aussi que l'Institut du Québec (IQ) a également procédé à un exercice de détermination des seuils d'immigration en fonction des besoins économiques du Québec et recommande aussi un seuil largement supérieur à ceux proposés dans le cahier de consultation. En effet, l'IQ propose 90 000 permanents la première année, 60 000 pour les années subséquentes et une réduction graduelle du nombre d'immigrants temporaires<sup>17</sup>.

Toutefois, la FCCQ croit que l'exercice devrait être fait par le gouvernement en toute transparence pour chacune des régions du Québec en le bonifiant avec le diagnostic des professions par région. D'ici à ce que le gouvernement présente un seuil issu de ses propres calculs, la FCCQ recommande l'adoption du seuil de 106 000 nouveaux travailleurs dès 2026.

**Recommandation 1** : Déterminer les seuils d'immigration permanente et temporaire conjointement, par région, selon les besoins économiques du Québec et des entreprises;

**Recommandation 2** : Établir l'objectif de 106 000 nouveaux travailleurs sur le territoire du Québec dès 2026 et ajuster annuellement conséquemment à l'analyse des besoins économiques;

**Recommandations 3** : En collaboration avec le gouvernement fédéral, assurer le maintien sur le territoire des travailleurs étrangers temporaires à l'emploi au Québec soit par le renouvellement de leur permis de travail ou par le passage à la résidence permanente.

### 3) La capacité d'accueil du Québec est extensible

Une fois les besoins en immigration déterminés, le seuil nécessaire devient alors un objectif qui doit être mis en relation avec la capacité d'accueil du Québec. Bien que le cahier de consultation ne consacre que très peu de place à la capacité d'accueil, le fait qu'elle serait limitée ou atteinte est la justification principale d'une

---

<sup>17</sup> Institut du Québec, Planification 2025 de l'immigration au Québec, juin 2024.

réduction de l'immigration : « Le Québec a atteint aujourd'hui les limites de sa capacité d'accueil. » écrivait le ministre Jean-François Roberge sur la plateforme X en avril dernier<sup>18</sup>.

Or, le cahier de consultation souligne qu'il n'existe pas de méthode scientifique pour la déterminer. Le gouvernement a d'ailleurs lancé un appel à projets de 10 M\$ en 2023 qu'elle soit étudiée, mais n'a pas trouvé d'intéressé à ce jour. Il semble alors que les seuils proposés dans les trois scénarios et la diminution des résidents temporaires ont été faits arbitrairement sur la base d'une capacité d'accueil perçue et non mesurée.

La FCCQ croit que bien qu'il n'y ait pas de méthode unique et unanime de la mesurer, il est tout de même possible de proposer un modèle de calcul, certes perfectible, mais qui allieraient des éléments objectifs comme le nombre de logements disponibles et notre capacité à remplir des objectifs politiques définis, comme la volonté des Québécois de vivre et travailler en français. Une telle proposition de calcul permettrait un débat social plus clair et fondé sur une réalité chiffrée. La FCCQ recommande donc la publication d'un tableau de bord qui inclurait à la fois une proposition de calcul de la capacité d'accueil et une comparaison avec les besoins de main-d'œuvre anticipés.

La FCCQ participe à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) avec d'autres acteurs du marché du travail, soit d'autres organisations patronales et les organisations syndicales notamment. Cette institution produit de la documentation et des analyses sur l'ensemble du marché du travail et serait en mesure de coordonner la création de ce tableau de bord sans politisation.

La capacité d'accueil étant dépendante de nos choix politiques et par conséquent extensible, un tel calcul aurait également l'avantage de permettre au gouvernement d'identifier les politiques publiques qu'il doit mettre de l'avant pour arrimer la capacité d'accueil aux besoins.

Dans cette section, nous discuterons à titre d'exemple de deux secteurs d'activité, soit la francisation et le logement, qui sont au cœur des débats sur la capacité d'accueil du Québec. Néanmoins, le principe selon lequel les choix politiques déterminent la capacité d'accueil s'applique également à l'ensemble des services.

**Recommandation 4** : Définir, mesurer et chiffrer la capacité d'accueil par région

**Recommandation 5** : Mandater la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) de coordonner la création et la révision annuelle d'un tableau de bord accessible publiquement et détaillant par région, les besoins en immigration tels que définis par les besoins économiques et la capacité d'accueil;

**Recommandation 7** : Adapter notre capacité d'accueil aux besoins économiques de l'immigration;

---

<sup>18</sup> <https://x.com/jfrobergeQc/status/1910066283699196407>, consulté le 18 juillet 2025.

## a) Franciser davantage et mieux

La volonté des Québécois de vivre et travailler en français rend nécessairement la langue commune, le français, constitutive de la capacité d'accueil. De la même façon, la connaissance du français est un vecteur d'intégration primordial pour les nouveaux arrivants.

La FCCQ croit que la francisation demeure l'une des clés par laquelle nous pouvons étendre la capacité d'accueil du Québec. Avec un soutien adéquat et efficace en francisation, l'immigration ne devrait pas constituer un facteur limitant la capacité des Québécois à vivre et travailler en français. Pour atteindre des niveaux de francisation en adéquation avec les besoins économiques du Québec, la FCCQ propose une approche visant l'augmentation du soutien à la francisation, l'amélioration des pratiques de francisation ainsi qu'un meilleur ciblage de la clientèle à franciser.

### **Assurer un financement suffisant**

D'abord, le gouvernement devrait assurer que le financement de la francisation soit déterminé en fonction des niveaux d'immigration et non l'inverse. Bien que le budget des services en francisation ait augmenté dans les dernières années, il demeure insuffisant face à la demande et, conséquemment, les délais pour obtenir des services de francisation ont explosé. Le gouvernement doit éviter les épisodes d'interruption de service que nous avons connus en novembre dernier<sup>19</sup> où 5 000 immigrants n'ont pas été récupérés. Le financement doit être octroyé et garanti à long terme.

De plus, le financement est octroyé en fonction de leur effectif étudiant à temps plein de 2020-2021 et 2021-2022 pour l'année 2024-2025, c'est-à-dire des années qui précèdent l'explosion de l'immigration temporaire. Le financement doit précéder les besoins pour que l'offre de francisation soit suffisante.

### **Cibler davantage les besoins**

Ensuite, dans une approche où l'immigration temporaire est devenue une voie de passage prioritaire pour l'immigration permanente (63 à 66 % selon l'orientation 3), les efforts de francisation gagneraient à cibler les immigrants temporaires ayant manifesté leur volonté de devenir résident permanent<sup>20</sup>. Ainsi, en priorisant la francisation à ceux dont l'apprentissage du français est une nécessité, nous rendrions la francisation plus efficiente. L'argent public devrait servir à franciser ceux qui ont une présence durable au Québec. Actuellement et selon le plan du gouvernement, plusieurs immigrants pour lesquels nous avons financé la francisation sont et seront dans l'obligation de quitter le pays. Ce sont des investissements perdus.

De plus, la FCCQ croit que le gouvernement ne mise pas suffisamment sur l'apprentissage informel de la langue française. Une langue, comme d'autres compétences, peut s'apprendre en partie dans un cadre informel, hors des classes. Le gouvernement devrait être en mesure d'identifier quels sont les métiers et les

---

<sup>19</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2164091/francisation-ministre-roberge-fermeture-classes>

<sup>20</sup> Dans la section sur l'immigration temporaire, nous ferons une recommandation qui permettra au gouvernement d'appliquer cette proposition.

entreprises qui encouragent davantage l'apprentissage informel du français. Il pourrait adapter et cibler ses formations en conséquence.

### **Maintenir et pérenniser la francisation en milieu de travail**

La formation en milieu de travail (FMT) est souvent le seul type de formation réellement accessible à de nombreux travailleurs. Bien qu'imparfaite, elle demeure une avenue incontournable. Par le passé, la FCCQ a largement mentionné les travers de ces formations notamment par le manque de flexibilité des horaires, son manque d'intensité et son faible financement.

Certaines de ces critiques sont partagées par le Commissaire à la langue française, mais nos conclusions divergent. Le rapport pointe le coût plus élevé de la FMT par rapport à la francisation hors milieux de travail et en critique les résultats. Or, bien qu'elle soit plus chère, la FMT est souvent la seule manière de rejoindre certains travailleurs. Bien souvent même, l'environnement de travail est une source de motivation d'apprendre la langue et permet d'exercer un meilleur contrôle sur leur assiduité.

La FMT ne peut pas non plus prendre seule la responsabilité de l'atteinte du niveau 4 tel que sous-entendu dans le rapport du commissaire. La FMT doit être combinée à de la formation en dehors des milieux de travail et à l'apprentissage informel dans la vie de tous les jours. En coordonnant davantage la francisation en milieu de travail et les activités d'intégration sociale, nous serions plus à même d'en dupliquer les effets.

La FCCQ demande au gouvernement de ne pas abandonner la francisation, ni en milieu de travail, ni en milieu scolaire, pour l'atteinte de l'objectif d'assurer la pérennité du français au Québec. Il doit au contraire redoubler d'ardeur en la matière. Le gouvernement doit cibler la clientèle, assurer un parcours de francisation adéquat au besoin et offrir une vaste gamme de services de francisation. La solution aux dysfonctions actuelles du système de francisation n'est pas la réduction de l'immigration.

Par ailleurs, et dans cet esprit, la FCCQ demande le rétablissement de la compensation salariale à la francisation pour les entreprises ayant 100 employés et plus. Les entreprises de 100 employés et plus sont les plus à même à franciser de grands groupes et faire de l'économie d'échelle sur la francisation.

## Des évaluations uniformes en conformité avec la réalité terrain

La FCCQ croit que le gouvernement devrait uniformiser l'évaluation des compétences en français entre les différentes institutions. Par exemple, l'évaluation du français langue seconde dans les collèges du Québec n'utilise pas la même grille d'analyse que celle du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Une uniformisation des grilles d'évaluation permettrait de faciliter la pluralité des parcours pour les apprenants. L'élaboration d'un test d'évaluation purement québécois aligné sur *l'Échelle québécoise des compétences en français* qui refléterait l'accent et les habitudes langagières des Québécois, incarnerait davantage la réalité de l'apprentissage des immigrants et serait plus en phase avec leur expérience de terrain.

**Recommandation 8** : Établir le financement de la francisation en fonction des niveaux d'immigration préalablement déterminés;

**Recommandation 9** : Prioriser la francisation à ceux ayant déclaré un intérêt à devenir résident permanent;

**Recommandation 10** : Maintenir les trois volets de la francisation en milieu de travail et rétablir la compensation salariale à la francisation pour les entreprises ayant plus de 100 employés;

**Recommandation 11** : Étudier les métiers et les secteurs d'activités dont la francisation informelle en milieu de travail est la plus efficace dans l'objectif de mieux cibler les clientèles;

**Recommandation 12** : Élaborer des tests d'évaluation en français au Québec et alignés avec l'Échelle québécoise des compétences en français;

**Recommandation 13** : Uniformiser l'évaluation des compétences en français langue seconde entre les diverses institutions d'enseignement.

### b) Propulser les mises en chantier

La crise du logement qui a cours actuellement au Québec est l'un des principaux arguments de ceux soulignant que la capacité d'accueil du Québec est atteinte. L'absence d'un inventaire de logements vacants et disponibles est nuisible pour le recrutement des entreprises. En plus de nuire à la capacité de recrutement international, elle nuit à la capacité de recrutement interrégionale puisque la mobilité de la main-d'œuvre en est sérieusement limitée. Un travailleur résidant à Montréal aura plus de difficulté à accepter un emploi en Mauricie compte tenu de l'absence de logement disponible. Dans un sondage de la FCCQ, la pénurie de logements était le principal obstacle au recrutement de 25 % des entreprises.

Or, la crise du logement ne date pas d'hier. Le taux d'inoccupation est passé sous la barre du 3 % d'inoccupation en 2018 et le gouvernement a reconnu l'existence d'une crise du logement en avril 2022, bien

avant l'augmentation fulgurante de l'immigration temporaire. La légère remontée du taux d'inoccupation de 1,5 % en 2023 à 1,8 % en 2024 s'est aussi fait sans un recul de l'immigration ni un recul de la présence d'immigrants temporaires sur le territoire. D'autres facteurs que l'immigration expliquent en partie la crise du logement<sup>21</sup>.

Le taux d'inoccupation est aussi tributaire du nombre de mises en chantier et de logements livrés. Le gouvernement est en mesure d'agir pour propulser le nombre de mises en chantier et ainsi augmenter la capacité d'accueil du Québec. Le gouvernement a fait un effort certain pour éliminer certains irritants auxquels font face les constructeurs, notamment avec les villes, mais ça ne s'est pour l'instant pas traduit en augmentation des mises en chantier. En effet, après avoir atteint un sommet historique de près de 68 000 unités en 2021, l'année 2024 n'avait vu que 48 713 mises en chantier.

Le gouvernement doit continuer ses efforts pour augmenter les mises en chantier en travaillant sur plusieurs fronts : le financement, la fiscalité, la gouvernance, la main-d'œuvre et la productivité. La FCCQ réitère certaines de ces propositions visant une accélération de la construction.

**Recommandation 14** : Mettre sur pied une stratégie sur le développement de l'offre de logements adaptés aux besoins des travailleurs dans l'ensemble des régions du Québec, en concertation avec les chambres de commerce, les entreprises et les organismes communautaires qui comprend :

- Investir massivement dans la construction de logements, de toutes tailles et dans les infrastructures municipales les soutenant;
- Décloisonner les métiers de la construction pour augmenter la productivité;
- Revoir les règles de zonages et favoriser la densité locative dans les centres urbains;
- Favoriser la mobilité des travailleurs de l'industrie de la construction;

**Recommandation 15** : Prolonger jusqu'en 2029 l'application de l'article 93 de la loi 31 qui permet temporairement l'assouplissement des règles d'urbanisme jusqu'en 2027;

---

<sup>21</sup> La Société canadienne d'hypothèque et du logement identifie 6 catégories de causes : croissance de la demande plus rapide que celle de l'offre, insuffisance de l'offre de logements, pressions sur les coûts de construction et manque de productivité, projections et planification inadéquates, facteurs économiques et sociaux supplémentaires, changements climatiques et événements externes. [https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/2022/housing-shortages-canada-solving-affordability-crisis-fr.pdf?utm\\_source=chatgpt.com](https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/2022/housing-shortages-canada-solving-affordability-crisis-fr.pdf?utm_source=chatgpt.com), 2022.

## 4) Immigration temporaire et permanente : des vases communicants pour les entreprises

La FCCQ accueille favorablement que pour la première fois, la planification pluriannuelle de l'immigration se fera en considérant l'immigration temporaire. Cette nouveauté permet un meilleur portrait et une meilleure compréhension des flux d'immigration.

Bien que la distinction entre les deux types d'immigration soit fondamentale en regard du travailleur, en regard aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et à la capacité d'accueil, l'impact d'un immigrant temporaire ou permanent s'apparente l'un à l'autre. Les immigrants temporaires à l'emploi pourvoient des postes qui seraient vacants autrement et font pression sur la capacité d'accueil de manière similaire. Étant des vases communicants, un immigrant temporaire à l'emploi d'une entreprise peut devenir permanent sans pour autant augmenter le bassin de main-d'œuvre ni affecter la capacité d'accueil.

Néanmoins, pour les entreprises, l'immigration permanente assure une meilleure prévisibilité et évite de nombreux coûts relatifs au renouvellement des permis. Elle est aussi une voie plus rapide d'accès à la main-d'œuvre qui est souvent nécessaire dans l'immédiat.

### a) Immigration temporaire

Le scénario présenté dans le cahier de présentation concernant l'immigration temporaire est clair. Le gouvernement veut réduire la présence des immigrants temporaires sur le territoire en réduisant<sup>22</sup> le nombre de travailleurs issus du PTET et du Programme des étudiants étrangers (PEE) de 13 % combiné et demander au gouvernement fédéral de réduire à 200 000 les 416 000 personnes issues du Programme de mobilité internationale (PMI) et des demandeurs d'asile. La FCCQ s'oppose à ces deux mesures puisqu'elles réduiront le bassin de main-d'œuvre disponible dans un contexte de pénurie et de besoins croissants, mais également parce que les entreprises perdraient automatiquement leurs investissements dans le capital humain.

Nous l'avons déjà évoqué, la FCCQ croit que les 445 000 immigrants temporaires à l'emploi doivent être maintenus au Québec soit par le passage à la résidence permanente soit par le renouvellement de leur permis de travail (recommandation 3). Advenant qu'une baisse du nombre d'immigrants temporaires sur le territoire résulte de l'obtention de statuts permanents, le Québec ne serait pas dispensé de recruter les nouveaux travailleurs nécessaires au marché du travail.

Néanmoins, le statut de temporaire ne peut pas être définitif. Ce statut occasionne des coûts, des obligations et une charge administrative importante pour les entreprises. Le manque de prévisibilité de ce statut rend difficile pour les entreprises de planifier leur capacité de production.

De plus, maintenir un travailleur dans un statut temporaire à force de renouvellement n'en fait qu'un résident permanent avec moins de droits (permis de travail fermé, absence du droit de vote, etc.). Il devient difficile

---

<sup>22</sup> Le gouvernement a fait savoir que cette réduction ciblait surtout Montréal et Laval.

pour ceux-ci de planifier leur vie. Si l'immigrant temporaire est à l'emploi et considéré comme nécessaire pour ses compétences par son employeur, un jour ou l'autre, il devra obtenir sa résidence permanente.

Le gouvernement ne devrait pas réduire la possibilité de recruter des travailleurs étrangers temporaires tant et aussi longtemps que le recrutement de travailleurs par les voies de l'immigration permanente n'est pas en mesure de combler les besoins des entreprises. Cependant, nous croyons que l'immigration temporaire peut être mieux ciblée et davantage axée sur les besoins du Québec.

### **Identifier l'immigration temporaire à vocation permanente**

Un immigrant temporaire n'a pas toujours le souhait de s'installer de manière permanente au Québec. Les étudiants internationaux, les travailleurs agricoles et les travailleurs saisonniers par exemple sont beaucoup à concevoir leur séjour comme étant réellement temporaire. Or, d'autres immigrants temporaires sont ici dans l'espoir d'un jour d'obtenir la résidence permanente.

La FCCQ croit que le gouvernement devrait distinguer ces deux types d'immigration temporaire et moduler les droits, les devoirs et les attentes de manière distincte. Le gouvernement peut faire cette distinction dès la demande initiale d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) plutôt que de faire une déclaration d'intérêt à la suite de leur arrivée sur le territoire. Cette distinction permettrait alors au gouvernement de mieux arrimer l'immigration temporaire aux besoins du Québec.

#### *Les étudiants internationaux*

Nous proposons au gouvernement d'adopter deux parcours d'immigration distincts pour les étudiants étrangers. Le premier permettrait un passage vers la résidence permanente, à condition que ces étudiants aient suivi une formation et obtenu un diplôme dans une formation où la profession est jugée en déficit par le ministère de l'Emploi<sup>23</sup>. Le deuxième parcours serait pour les étudiants étrangers qui n'auront pas accès à la résidence permanente si leurs formations ne répondent pas aux besoins de main-d'œuvre. Ainsi, les universités et les autres établissements d'enseignement pourraient profiter des revenus, de la recherche et du réseau mondial qu'ils génèrent et les étudiants, bénéficier de la notoriété, de la réputation et de la qualité de nos institutions d'enseignement et ce pour l'ensemble des niveaux de scolarité.

Actuellement, le plafonnement des admissions et la volonté affichée de réduire les admissions internationales dans les universités du Québec ont déjà entraîné une baisse d'admission internationale de 46 % entraînant une perte de revenu et à terme une perte de rayonnement international, de qualité et de portée de la recherche, notamment. Du côté de la formation professionnelle et collégiale, plusieurs programmes seraient menacés de fermeture sans l'apport des étudiants étrangers, empêchant du même coup des Québécois de suivre ces formations<sup>24</sup>. Ces programmes sont au cœur de la requalification de main-d'œuvre

---

<sup>23</sup> On peut présumer que la proportion d'étudiants universitaires souhaitant devenir résidents permanents serait un peu plus faible que la proportion d'entre eux qui obtiennent un permis de travail post-diplôme soit 30 %.

<sup>24</sup> Fédération des cégeps, études d'AVISÉO (2021)

et du rehaussement des compétences nécessaires dans un marché du travail en transformation technologique ou tout simplement en restructuration suite aux tarifs américains.

### *Les travailleurs étrangers temporaires*

Pour les travailleurs temporaires ayant une offre d'emploi validée en main, cette distinction permettrait alors de créer aussi deux chemins d'accès à l'immigration permanente. Dans le cas d'un travailleur désirant à terme s'installer au Québec, l'obtention du Certificat d'acceptation du Québec se ferait sur des critères spécifiques du marché du travail déterminés par le gouvernement. Le passage à la résidence permanente pourrait se faire par la suite à travers le Programme de l'expérience Québécoise (PEQ) sous les conditions qu'ils obtiennent un pointage minimal prédéterminé selon la grille d'analyse du programme et qu'ils soient toujours à l'emploi à ce moment.

Quant aux travailleurs ayant déclaré ne pas avoir l'intention de s'installer, ils pourraient être acceptés de manière réellement temporaire et conditionnelle à la possession d'une offre d'emploi validée sans avoir accès au PEQ. Advenant que la volonté de devenir permanents les intéresse éventuellement, ils devront passer par le processus normal, soit le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) et attendre d'être sélectionnés sans être priorisés.

### **Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)**

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires cause bien des casse-tête aux entreprises, mais reste une véritable bouée de sauvetage pour celles qui vivent des difficultés de recrutement avec la pénurie de main-d'œuvre. Avant d'obtenir le droit d'embaucher un travailleur étranger temporaire, ils doivent faire la preuve, par une Évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT), qu'aucun travailleur n'est disponible pour pourvoir le poste affiché<sup>25</sup>. Il s'agit déjà d'une mesure d'adéquation de l'immigration avec le marché du travail. Actuellement, 72 000 travailleurs temporaires sont issus du PTET au Québec, un chiffre qui démontre en lui-même sa nécessité.

Les employeurs ont toujours été soumis à des limites du nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) avec exception des postes à haut salaire, des travailleurs de l'agriculture primaire, de certaines professions inscrites à la liste de traitement simplifiée<sup>26</sup> et des rares immigrants qui seraient considérés comme des talents mondiaux<sup>27</sup>. Or, depuis septembre 2024, les deux paliers de gouvernement ont resserré le programme en imposant des restrictions sévères, soit :

- Réduire de moitié la limite (de 20 % à 10 %);
- Augmenter le salaire minimal des employés à haut salaire;
- Identifier des zones où les demandes EIMT ne sont pas traitées;

---

<sup>25</sup> À l'exception des professions inscrites sur la liste de traitement simplifiée.

<sup>26</sup> Cette liste est déterminée par le Gouvernement du Québec et permet à un employé de sauter l'étape de l'EIMT étant donné que la profession présente dans la liste est considérée comme étant en pénurie de main-d'œuvre. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/administrer-gerer/embauche-gestion-personnel/recruter/embaucher-immigrant/embaucher-travailleur-etrangier-temporaire/traitement-simplifie/liste-professions-admissibles>

<sup>27</sup> <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangiers/talents-mondiaux.html>

- Réduire le nombre de professions dans la liste de traitement simplifiée et changer les conditions spéciales de cette liste;
- Réduction de deux à un an de la durée des permis de travail.

Ces restrictions ont eu des effets catastrophiques pour des entreprises de partout au Québec qui ont perdu des employés incapables de renouveler leur permis de travail. Selon un sondage réalisé par la FCCQ, 63 % des répondants vivaient ou projettent de vivre l'une ou l'autre de ces situations :

- Refuser ou perdre des contrats;
- Réduire sa production;
- Fermer un quart de travail.

D'ailleurs, un regroupement de 22 entreprises a saisi les tribunaux contre le gouvernement fédéral considérant les pertes financières, évaluées à plusieurs dizaines de millions de dollars, que ce changement brutal de politique leur cause<sup>28</sup>. Réduire l'accès au PTET sans que le problème du manque de main-d'œuvre ne soit adressé en amont n'aura que les répercussions négatives que nous connaissons pour les entreprises. La FCCQ et les chambres de commerce de partout au Québec font de nombreuses représentations et communications à ce propos dont la tenue de conférences de presse,<sup>29</sup> la publication d'un communiqué en mars et en mai<sup>30</sup>, l'envoi d'une lettre commune aux ministres Roberge et Hajdu<sup>31</sup> et la tenue d'une conférence de presse conjointe avec les chambres de commerce en juin<sup>32</sup>.

La FCCQ salue la demande faite par le gouvernement du Québec au gouvernement fédéral afin d'établir une clause de droits acquis pour que les entreprises établies en dehors de Montréal et Laval puissent maintenir les mêmes seuils de TET et ainsi conserver leurs employés<sup>33</sup>. Cette demande n'a malheureusement pas fait l'objet d'une réponse publique du gouvernement fédéral. Néanmoins, la FCCQ persiste à demander que les deux gouvernements établissent un moratoire sur les restrictions au programme des TET imposées depuis septembre 2024 dans le but d'inclure les entreprises de Montréal et Laval et ainsi éviter la baisse de 10 % de TET annoncé par le gouvernement à laquelle nous nous opposons. Finalement, une clause de droits acquis maintiendrait pour les autres entreprises des restrictions exagérées qui les mettraient toujours à risque d'avoir besoin de main-d'œuvre rapidement.

De plus, nous devons nous assurer que le moratoire puisse rétablir la liste de traitement simplifiée et ses conditions d'application puisqu'elle constitue un avantage comparatif faces aux autres états vivant eux-mêmes une pénurie de main-d'œuvre comme l'Ontario et les États-Unis. La croissance de certaines entreprises dépend de la liste de traitement simplifiée.

---

<sup>28</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2025/07/19/travailleurs-et-rangers-temporaires--des-entreprises-poursuivent-ottawa-pour-300-m>

<sup>29</sup> <https://www.fccq.ca/publications/la-fccq-demande-un-moratoire-sur-les-restrictions-qui-fragilisent-les-entreprises-quebecoises/>

<sup>30</sup> <https://www.fccq.ca/publications/la-fccq-presse-ottawa-dimposer-un-moratoire-imm-diat-sur-les-restrictions-au-programme-des-travailleurs-et-rangers-temporaires/>

<sup>31</sup> <https://www.fccq.ca/publications/demande-de-moratoire-et-de-mesures-transitoires-pour-repondre-aux-besoins-des-entreprises-quebecoises/>

<sup>32</sup> <https://www.fccq.ca/publications/la-fccq-et-les-chambres-de-commerce-du-quebec-exigent-un-moratoire-imm-diat-sur-les-restrictions/>

<sup>33</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2025/06/26/roberge-demande-a-ottawa-une-clause-grand-pere-pour-garder-les-travailleurs-et-rangers-temporaires>

## Le renouvellement des immigrants temporaires

Le gouvernement a annoncé avec la publication de son cahier de consultation et y inscrit dans un projet de règlement une nouvelle exigence aux travailleurs étrangers temporaires (TET) issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) voulant renouveler leur permis de travail pour une 4<sup>e</sup> année. Ceux-ci devront désormais posséder la compétence en français oral de niveau 4 selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétences en français*. Le niveau 4, défini par « la compréhension du sens général de conversations brèves et liées à des activités et des situations courantes » en compréhension orale et par « la participation à des conversations brèves liées à des activités ou à des situations courantes »<sup>34</sup> à la production orale, est une exigence raisonnable selon la FCCQ pour un travailleur ayant passé 3 ans au Québec.

Cette exigence exclut à juste titre les travailleurs du volet « agriculture primaire » du PTET, mais s'applique néanmoins à tous les travailleurs saisonniers qui ne tombent pas sous la définition d'agriculture primaire. C'est notamment le cas d'un bon nombre de travailleurs des secteurs de l'aménagement paysager, du tourisme et même du manufacturier.

L'atteinte du niveau 4 en français oral est ardue pour un employé ne passant que quelques mois par année sur le territoire du Québec et qui, dans la majorité des cas, n'a pas l'intention de devenir résident permanent. Les entreprises embauchant des travailleurs saisonniers seraient alors à risque de perdre des employés d'expérience, pour lesquels ils ont investi en formation sur plusieurs années. Elles seront ainsi contraintes de renouveler régulièrement leurs travailleurs saisonniers avec des personnes sans expérience du Québec et dont les compétences en français sont en deçà de celles des travailleurs non renouvelés.

---

<sup>34</sup> Échelle des compétences des niveaux de compétence en français, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/francisation/MIFI/referentiel/NM\\_echelle\\_niveaux\\_competerences.pdf?utm\\_campaignDinh28082023=](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/francisation/MIFI/referentiel/NM_echelle_niveaux_competerences.pdf?utm_campaignDinh28082023=)

La FCCQ croit que l'application de cette exigence aux travailleurs saisonniers n'est ni nécessaire ni efficace pour protéger la langue française au Québec. En revanche, elle rend le recrutement plus difficile pour les entreprises qui composent déjà avec une pénurie de main-d'œuvre. Par conséquent, la FCCQ recommande l'exclusion des travailleurs saisonniers à cette nouvelle exigence.

**Recommandation 16 :** Renoncer à la réduction de 10 % des travailleurs étrangers temporaires à l'emploi au Québec et établir, conjointement avec le gouvernement fédéral, un moratoire sur les restrictions imposées au Programme des travailleurs étrangers temporaires depuis septembre 2024;

**Recommandation 17 :** Établir dès la demande de Certificat d'acceptation du Québec, pour l'ensemble de l'immigration temporaire, la distinction entre les immigrants temporaires à vocation permanente et les immigrants sans intention de s'installer au Québec;

**Recommandation 18 :** Établir une admission continue dans les établissements d'enseignement pour les étudiants internationaux qui ne désirent pas s'installer de manière permanente au Québec et admettre les étudiants internationaux qui désirent être permanents sur la base des besoins de main-d'œuvre du Québec;

**Recommandation 19 :** Exclure l'ensemble des travailleurs saisonniers de l'obligation d'atteindre le niveau 4 en français oral pour renouveler leur permis de travailleurs temporaires au-delà d'une 3e année de son permis de travail.

## a) Immigration permanente

La FCCQ et les entreprises ont une préférence marquée pour l'immigration permanente qui assure la pérennité du bassin de main-d'œuvre, qui limite leurs enjeux administratifs et qui sécurise leurs travailleurs sur leur avenir. Or, celle-ci est laborieuse et les délais ne permettent pas aux entreprises de recourir seulement à l'immigration permanente.

Par ailleurs, la voie d'accès à l'immigration permanente, surtout économique, nécessite de plus en plus le passage par l'immigration temporaire. Ce traitement en « deux temps » de l'immigration cache un alourdissement des processus et une complexification du parcours. Le plan du gouvernement renforce ce phénomène. En pratique, il rend l'obtention de la résidence permanente pour l'immigration économique presque uniquement accessible aux francophones déjà au Québec. La FCCQ fera des recommandations visant une plus grande flexibilité pour les entreprises.

### Rehausser le niveau global de l'immigration permanente

La FCCQ considère que les trois scénarios présentés par le gouvernement ne sont pas viables économiquement et nuiront aux entreprises. Par exemple, prenons le troisième scénario où le gouvernement prévoit l'admission de 45 000 personnes à la résidence permanente. De ce nombre, 63 à 66 % seraient déjà sur le territoire, soit un ajout d'environ 16 000 nouvelles personnes. Ultimement, avec un taux avoisinant 25 à 30 % d'immigration permanente issue du regroupement familial et de l'humanitaire, l'immigration

économique serait issue à presque 100 % de l'immigration permanente, ce qui n'ajouterait presque aucun nouveau travailleur. Loin des 106 000 dont le Québec a besoin annuellement.

La FCCQ croit qu'au fil des années, la proportion de nouveaux travailleurs provenant de l'immigration temporaire devrait être réduite au profit de l'immigration permanente. En visant trois objectifs, soit de (1) combler les besoins de main-d'œuvre identifiés, (2) octroyer la résidence permanente aux immigrants temporaires déjà au Québec et (3) réduire graduellement la dépendance à l'immigration temporaire pour combler des emplois pérennes, la FCCQ considère que les seuils d'immigration permanente devraient être rehaussés au-dessus du seuil de l'année 2025 soit plus de 67 000.

### **Donner la flexibilité de recruter à l'étranger**

La FCCQ croit que le plan du gouvernement pour les années 2026-2029 est de faire en sorte que l'immigration économique soit à presque 100 % issu des immigrants temporaires déjà au Québec. Avec l'orientation de faire en sorte que :

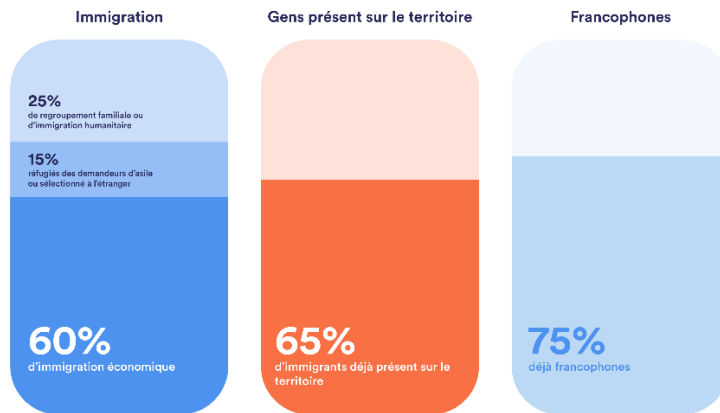
- 60 % des admissions à la permanence soient de l'immigration économique;<sup>35</sup>
- 65 % des admissions à la permanence soient déjà sur le territoire;
- 75 % soient déjà francophones.

D'abord, le gouvernement souhaite que 60 % de l'immigration permanente soit constituée d'immigration économique. Il implique alors qu'un 40 % des admissions soient issues du regroupement familial ou de réfugiés. La proportion d'immigration économique était de 69,5 % en 2024 et l'objectif de 2024 était de 72 %. La FCCQ s'explique mal ce recul face au besoin des entreprises considérant que bien que le regroupement familial et les réfugiés deviennent en grande proportion des travailleurs, il s'agit tout de même d'une immigration moins ciblée sur les besoins du marché de l'emploi.

Ajoutons à ce portrait l'objectif que 65 % des admissions à la permanence soient constituées de gens déjà sur le territoire et celui que 75 % le soit de gens déjà francophones. Considérant que traditionnellement il existe 25 % de regroupement familial qui par définition n'est pas déjà sur le territoire, le constat est, qu'essentiellement, on vient réduire à néant la capacité des entreprises de recruter des travailleurs à l'étranger à travers le système de l'immigration permanente. Le graphique suivant illustre visuellement les proportions. Bien que les pourcentages de gens déjà présents au Québec et de francophone ne s'emboîteraient pas nécessairement de cette façon, on remarque bien qu'il resterait peu d'espace pour le recrutement international d'immigrants économiques permanents.

---

<sup>35</sup> Défini comme les travailleuses et travailleurs qualifiés et les gens d'affaires.



En limitant la capacité des entreprises de recruter de la main-d'œuvre directement à l'étranger, la FCCQ est d'avis que le Québec et ses entreprises pourraient se priver de talents importants qui viendraient soutenir l'innovation, la productivité et la compétitivité. De plus, ces proportions consacrent le processus « à deux étapes » pour l'immigration économique et accentuent le problème de l'augmentation des immigrants temporaires.

La FCCQ recommande plutôt d'élever les objectifs de l'immigration économique à 70 %, soit le niveau de 2025 et de réduire graduellement la proportion d'immigrants déjà sur le territoire en débutant avec une proportion de 55 % dès 2026.

La FCCQ réitère son appui au gouvernement quant à sa volonté d'assurer la pérennité du français au Québec et mise sur une francisation efficace et bien financée tel qu'en témoignent les recommandations 8 à 13 de ce mémoire.

La FCCQ propose donc que ce 75 % soit appliqué seulement à l'immigration économique laissant une marge de manœuvre aux entreprises dans leur recrutement international, notamment dans le recrutement de talents du secteur technologique comme l'intelligence artificielle. De plus, le gouvernement, sous cet objectif global de 75 %, devrait établir des objectifs de francophones distincts quant à l'octroi de la résidence permanente aux immigrants temporaires déjà présents sur le territoire et ceux qui passent directement à la résidence permanente à partir de leur pays d'origine.

Pour qu'un immigrant soit comptabilisé comme francophone, qu'il soit établi au Québec depuis longtemps ou non, le gouvernement exige un niveau 7 à l'oral et un niveau 5 à l'écrit. En comparaison, pour le permis de travail post-diplôme, le gouvernement fédéral exige un niveau 7 pour les universitaires et un niveau 5 pour le niveau collégial<sup>36</sup>. Nous croyons qu'une compétence orale de niveau 5<sup>37</sup> est une exigence suffisante pour les immigrants économiques issus directement de l'étranger.

<sup>36</sup> Cette exigence est valable pour l'anglais et/ou le français.

<sup>37</sup> Production orale : La personne communique sur des sujets courants dans des conversations ou de courtes présentations. Elle échange des propos factuels et concrets au moyen de constructions syntaxiques simples ou parfois complexes. Elle utilise un vocabulaire usuel.

## Les canaux de l'immigration permanente

Dans l'actuel système d'immigration québécois, il existe deux principales voies d'accès à l'immigration permanente qui sont complémentaires, soit le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) ayant remplacé le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) et le Programme de l'expérience Québécoise (PEQ). De plus, trois projets pilotes sont actuellement accessibles, mais dont la fermeture est prévue pour janvier 2026 : Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire, le Programme pilote d'immigration permanente des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels et le Programme pilote d'immigration permanente des préposés aux bénéficiaires.

La FCCQ croit que ces programmes sont complémentaires et devraient être maintenus pour assurer un système d'immigration dépolitisé et conforme aux besoins de l'économie et des entreprises.

### *Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)*

Le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés porte bien son nom, puisqu'il s'agit avant tout d'une banque de candidatures dans laquelle le gouvernement peut choisir. En effet, après qu'un candidat ait déclaré son intérêt, il sera sélectionné pour accéder à la banque s'il remplit les conditions reliées à sa catégorie d'emploi (les volets 1 à 4)<sup>38</sup>. Par la suite, un pointage lui est appliqué selon une grille d'analyse. Ce pointage permettra au gouvernement de le comparer aux autres candidats de son volet. Le gouvernement a toute la liberté d'octroyer la résidence permanente aux candidats jugés méritants.

Pour un candidat ayant obtenu le nombre de points minimal, le PRTQ fonctionnait comme une file d'attente subordonnée à un seuil maximal annuel. Dans le cas du PSTQ, le candidat est en compétition avec les autres candidats et aucun pointage minimal n'est requis.

En fin juillet dernier, le gouvernement a fait près de 250 invitations à travers le programme du PSTQ pour les volets 1 (Hautes qualification et compétences spécialisées) et 4 (Talents d'exception). Nous remarquons que le gouvernement a statué le pointage minimal à 768 points. Or, ce pointage minimal est *ad hoc*, il pourrait changer selon les vagues d'invitation.

La FCCQ identifie plusieurs points problématiques dans cette méthode que nos recommandations et le maintien des autres voies d'accès peuvent tempérer. D'abord, un candidat pourrait se retrouver dans la banque de candidature éternellement sans jamais être ni accepté ni refusé. Le programme alimente alors l'incertitude pour le travailleur et pour l'employeur.

Ensuite, l'octroi de la résidence permanente à un individu précis est maintenant politisée puisqu'elle dépend du choix du ministère qui le sélectionnera, une fois comparé aux autres, selon son pointage et son volet. Ainsi,

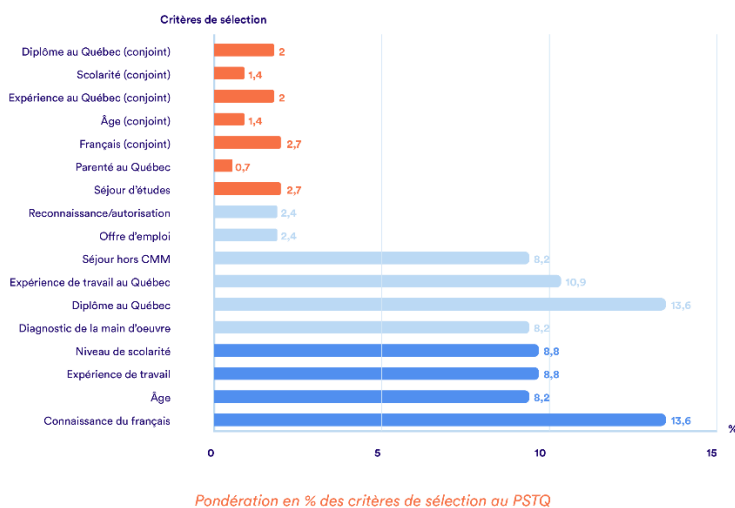
---

Compréhension orale : La personne comprend l'essentiel de conversations portant sur des sujets courants. Elle comprend des propos factuels, explicites et concrets formulés dans des constructions syntaxiques simples ou parfois complexes. Elle comprend un vocabulaire varié.

<sup>38</sup> Hautes qualifications et compétences spécialisées, compétences intermédiaires et manuelles, professions réglementées et talents d'exception.

le système vient encourager les représentations politiques pour qu'un individu précis soit priorisé. Les employeurs seront tentés, voire encouragés, par le système à communiquer avec leur député, les ministres ou toute personne qui pourrait faire une différence, pour faire prioriser leurs employés. Ce phénomène sera d'autant plus encouragé que la décision d'un candidat plus qu'un autre ne se prend pas dans la transparence, le système décisionnel étant opaque. D'ailleurs, le volet quatre encourage explicitement le recours à des lettres d'appui de « partenaires du ministère ».

La grille de pointage du programme a été rendue publique au début juillet. La FCCQ a fait l'exercice de comparer le poids relatif de chacun des critères tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous. La FCCQ considère que le poids relatif accordé à l'obtention d'une offre d'emploi est bien en deçà des besoins avec seulement 2,4 % du pointage potentiel. Il s'agit pourtant d'un critère objectif illustrant le besoin d'un employeur et la capacité d'un individu à le combler.



## Le Programme de l'expérience Québec (PEQ)

Comme nous l'avons vu, le changement du PRTQ au PSTQ supprime la prévisibilité du système d'immigration du Québec et politise l'octroi de la résidence permanente. La FCCQ croit que le Québec doit conserver un élément de prévisibilité et garantir l'existence d'une voie rapide permettant l'accès à la résidence permanente, notamment pour les immigrants temporaires déjà présents au Québec. Le plan actuel du gouvernement ne prévoit aucun mécanisme correspondant.

La FCCQ recommande le maintien du Programme de l'expérience Québec, autant dans son volet travailleur que dans son volet étudiant, pour justement venir combler ce besoin. Le PEQ permet à un résident temporaire, étudiant ou travailleur, d'accéder rapidement à la résidence permanente s'il remplit des critères minimums.

D'autant plus que ce programme serait une voie d'accès privilégié à la résidence permanente pour le bassin de travailleurs temporaires à l'emploi actuellement au Québec.

## Les projets pilotes

La FCCQ propose également que les trois projets pilotes d'octroi de la résidence permanente à des travailleurs des secteurs de la transformation alimentaire, de l'intelligence artificielle, de la technologie et des effets visuels ainsi que pour les préposés aux bénéficiaires doit être maintenue pour une année supplémentaire. Les besoins de main-d'œuvre dans la construction et chez les préposés aux bénéficiaires sont criants et doivent être comblés rapidement. Parallèlement, le secteur des technologies est un secteur stratégique qui ne doit pas être ralenti par les délais du système d'immigration. Cette année supplémentaire permettrait de produire et publier un diagnostic sur leur efficacité et sur l'efficacité du PSTQ à venir pourvoir les besoins de main-d'œuvre de ces secteurs spécifiques.

**Recommandation 20** : Tout en maintenant l'objectif d'atteindre le niveau de nouveaux travailleurs nécessaire, rehausser le seuil de nouveaux résidents permanents au-dessus du niveau de 2025;

**Recommandation 21** : Réduire graduellement (55 % en 2026) la proportion des nouveaux résidents permanents déjà au Québec dans le but de réduire le recours aux travailleurs étrangers temporaires;

**Recommandation 22** : Maintenir au niveau de 2025, soit 70 %, la proportion d'immigrants économiques dans l'octroi de la résidence permanente;

**Recommandation 23** : Appliquer le seuil de 75 % d'immigration francophone uniquement à l'immigration économique plutôt qu'à l'ensemble des immigrants permanents;

**Recommandation 24** : Appliquer un objectif de proportion de francophones distinct pour l'immigration économique issue de l'immigration temporaire et pour l'immigration issue du recrutement à l'étranger;

**Recommandation 25** : Dépolitiser l'octroi de la résidence permanente par le PSTQ en introduisant un mécanisme transparent de sélection;

**Recommandation 26** : Surpondérer le critère d'offre d'emploi dans la grille d'analyse du PSTQ;

**Recommandation 27** : Maintenir les deux volets du Programme de l'expérience québécoise pour les travailleurs étrangers temporaires déjà présent au Québec avant le 31 décembre 2025 et pour les étudiants internationaux ayant déclaré leur intention de s'installer au Québec;

**Recommandation 28** : Prolonger pour une année supplémentaire les trois projets pilotes d'immigration permanente sectoriels et publier un rapport d'évaluation;

## 6) Autres recommandations

### a) L'aide au recrutement international

En novembre dernier, le gouvernement a suspendu les missions de recrutement à l'étranger pour être cohérent avec ses objectifs de réduction de l'immigration temporaire jusqu'à la prochaine planification. Le ministre Roberge a alors mentionné que l'avenir de ces « Journées Québec » n'était pas garanti. La FCCQ appuie le maintien de l'aide gouvernementale de recrutement à l'étranger ciblé à des secteurs en grand déficit de main-d'œuvre. Pour l'exercice 2023-2024, le gouvernement a dépensé 5 M\$ pour aider les entreprises à l'embauche de 3 786 travailleurs, notamment dans le secteur de la santé. Néanmoins, ces efforts gouvernementaux doivent être ciblés sur les professions identifiées comme en déficit.

**Recommandations 29 :** Maintenir les activités de recrutement international et les concentrer sur les métiers en déficit, notamment dans le secteur de la santé et de la construction.

### b) Analyse d'impacts économiques

Le gouvernement a prévu, dans son plan, la possible révision annuelle des seuils d'immigration permanente selon la conjoncture, notamment la propension fédérale à réduire le nombre d'immigrants temporaires issus du PMI<sup>39</sup>. Celui-ci a également mis une hausse éventuelle des seuils d'immigration permanente conditionnelle à ce que le gouvernement fédéral obtempère à sa demande de réduction de la moitié des immigrants temporaires sous le Programme de mobilité internationale.

Or, les changements aux règlements en matière d'immigration ont été nombreux ces dernières années tant du côté du gouvernement du Québec que du gouvernement fédéral. Les entreprises ont de la difficulté à suivre ces changements et planifier la gestion de leur main-d'œuvre en conséquence. Certaines entreprises dédient un employé complet à la mise à jour et au suivi des politiques d'immigration. Certaines entreprises sont réticentes à accepter de nouveaux contrats ou de nouvelles commandes compte tenu de l'incertitude d'avoir la main-d'œuvre nécessaire compte tenu des nombreux changements.

La FCCQ non seulement demande de la prévisibilité dans les politiques d'immigration, mais demande que tout changement soit précédé d'une analyse d'impact économique. Cette étude d'impact permettrait d'évaluer en amont tout effet négatif qu'un changement aux politiques aurait sur les entreprises.

**Recommandations 30 :** Précéder tout changement majeur aux politiques d'immigration par des études d'impact économique.

---

<sup>39</sup> Le ministre Roberge a mentionné en conférence de presse, le 5 juin, que la réévaluation à la hausse des cibles d'immigrants permanents dépendait de la propension du gouvernement fédéral d'acquiescer à sa demande de réduire de 200 000 les temporaires issus du PMI.

## c) La reconnaissance des compétences

Pour que le processus d'immigration économique soit un succès et que le Québec puisse tirer pleinement profit du potentiel des travailleurs étrangers, l'enjeu récurrent de la reconnaissance des compétences, des acquis et des diplômes doit être abordé de front. Les barrières administratives et le manque de reconnaissance des acquis des travailleurs étrangers privent les organismes des compétences qui pourraient contribuer à une augmentation de la productivité en plus de favoriser l'attraction et la rétention des immigrants. Cette difficulté est exacerbée dans les professions régies par les ordres professionnels. Bien que ce gouvernement ait mis en place Qualifications Québec qui vise justement l'atteinte de cet objectif, il reste beaucoup de travail à faire. Le gouvernement doit travailler beaucoup plus sérieusement avec ces derniers pour élargir la reconnaissance des diplômes et des acquis, mais également travailler de son côté pour accélérer le processus d'accréditation afférent à l'octroi des permis de travail.

**Recommandations 31** : Élargir la reconnaissance des diplômes et des acquis, puis accélérer le processus d'accréditation afférent à l'octroi des permis de travail;

**Recommandations 32** : Poursuivre la simplification de la reconnaissance des compétences des travailleurs étrangers et mieux communiquer les différents outils disponibles auprès des employeurs pour faciliter la reconnaissance des acquis de leurs travailleurs.

## 7) Conclusion

La FCCQ considère que les seuils d'immigration permanente ne feront que nuire à l'économie et aux entreprises. Cette approche est totalement inadéquate face aux différents défis économiques que vit et guette le Québec. Nous croyons cette baisse de l'immigration injustifiée.

Le gouvernement justifie cette baisse par la hausse de l'immigration temporaire récente, sans égard aux causes économiques de cette hausse, et par une capacité d'accueil limitée, mais non définie et non illustrée. La FCCQ considère que la capacité d'accueil du Québec est extensible et que le gouvernement devrait travailler à l'étendre aux besoins en immigration de l'économie et des entreprises québécoises.

La FCCQ fait des propositions orientées vers un seuil commun entre l'immigration temporaire et l'immigration permanente qui reflètent les besoins économiques du Québec et de ses entreprises. La FCCQ demande au gouvernement d'établir un tableau de bord qui chiffre les besoins d'immigration économique du Québec par région et la capacité d'accueil par région. D'ici là, la FCCQ établit le besoin du Québec à 106 000 nouveaux travailleurs annuellement advenant que le gouvernement renonce à réduire le nombre de travailleurs temporaires présent sur le territoire.

La FCCQ recommande également un ensemble de mesures plus spécifiques visant à améliorer le processus d'immigration temporaire et permanente au Québec.

## 8) Liste des recommandations

**Recommandation 1** : Déterminer les seuils d'immigration permanente et temporaire conjointement, par région, selon les besoins économiques du Québec et des entreprises;

**Recommandation 2** : Établir l'objectif de 106 000 nouveaux travailleurs sur le territoire du Québec dès 2026 et ajuster annuellement conséquemment à l'analyse des besoins économiques;

**Recommandations 3** : En collaboration avec le gouvernement fédéral, assurer le maintien sur le territoire des travailleurs étrangers temporaires à l'emploi au Québec soit par le renouvellement de leur permis de travail ou par le passage à la résidence permanente;

**Recommandation 4** : Définir, mesurer et chiffrer la capacité d'accueil par région

**Recommandation 5** : Mandater la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) de coordonner la création et la révision annuelle d'un tableau de bord accessible publiquement et détaillant par région, les besoins en immigration tels que définis par les besoins économiques et la capacité d'accueil;

**Recommandation 7** : Adapter notre capacité d'accueil aux besoins économiques de l'immigration;

**Recommandation 8** : Établir le financement de la francisation en fonction des niveaux d'immigration préalablement déterminés;

**Recommandation 9** : Prioriser la francisation à ceux ayant déclaré un intérêt à devenir résident permanent;

**Recommandation 10** : Maintenir les trois volets de la francisation en milieu de travail et rétablir la compensation salariale à la francisation pour les entreprises ayant plus de 100 employés;

**Recommandation 11** : Étudier les métiers et les secteurs d'activités dont la francisation informelle en milieu de travail est la plus efficace dans l'objectif de mieux cibler les clientèles;

**Recommandation 12** : Élaborer des tests d'évaluation en français au Québec et alignés avec l'Échelle québécoise des compétences en français;

**Recommandation 13** : Uniformiser l'évaluation des compétences en français langue seconde entre les diverses institutions d'enseignement;

**Recommandation 14** : Mettre sur pied une stratégie sur le développement de l'offre de logements adaptés aux besoins des travailleurs dans l'ensemble des régions du Québec, en concertation avec les chambres de commerce, les entreprises et les organismes communautaires qui comprend :

- Investir massivement dans la construction de logements, de toutes tailles et dans les infrastructures municipales les soutenant;
- Décloisonner les métiers de la construction pour augmenter la productivité;
- Revoir les règles de zonages et favoriser la densité locative dans les centres urbains;
- Favoriser la mobilité des travailleurs de l'industrie de la construction;

**Recommandation 15** : Prolonger jusqu'en 2029 l'application de l'article 93 de la loi 31 qui permet temporairement l'assouplissement des règles d'urbanisme jusqu'en 2027;

**Recommandation 16** : Renoncer à la réduction de 10 % des travailleurs étrangers temporaires à l'emploi au Québec et établir, conjointement avec le gouvernement fédéral, un moratoire sur les restrictions imposées au Programme des travailleurs étrangers temporaires depuis septembre 2024;

**Recommandation 17** : Établir dès la demande de Certificat d'acceptation du Québec, pour l'ensemble de l'immigration temporaire, la distinction entre les immigrants temporaires à vocation permanente et les immigrants sans intention de s'installer au Québec;

**Recommandation 18** : Établir une admission continue dans les établissements d'enseignement pour les étudiants internationaux qui ne désirent pas s'installer de manière permanente au Québec et admettre les étudiants internationaux qui désirent être permanents sur la base des besoins de main-d'œuvre du Québec;

**Recommandation 19** : Exclure l'ensemble des travailleurs saisonniers de l'obligation d'atteindre le niveau 4 en français oral pour renouveler leur permis de travailleurs temporaires;

**Recommandation 20** : Tout en maintenant l'objectif d'atteindre le niveau de nouveaux travailleurs nécessaire, rehausser le seuil de nouveaux résidents permanents au-dessus du niveau de 2025;

**Recommandation 21** : Réduire graduellement (55 % en 2026) la proportion des nouveaux résidents permanents déjà au Québec dans le but de réduire le recours aux travailleurs étrangers temporaires;

**Recommandation 22** : Maintenir au niveau de 2025, soit 70 %, la proportion d'immigrants économiques dans l'octroi de la résidence permanente;

**Recommandation 23** : Appliquer le seuil de 75 % d'immigration francophone uniquement à l'immigration économique plutôt qu'à l'ensemble des immigrants permanents;

**Recommandation 24** : Appliquer un objectif de proportion de francophones distinct pour l'immigration économique issue de l'immigration temporaire et pour l'immigration issue du recrutement à l'étranger;

**Recommandation 25** : Dépolitiser l'octroi de la résidence permanente par le PSTQ en introduisant un mécanisme transparent de sélection;

**Recommandation 26** : Surpondérer le critère d'offre d'emploi dans la grille d'analyse du PSTQ;

**Recommandation 27** : Maintenir les deux volets du Programme de l'expérience québécoise pour les travailleurs étrangers temporaires déjà présent au Québec avant le 31 décembre 2025 et pour les étudiants internationaux ayant déclaré leur intention de s'installer au Québec;

**Recommandation 28** : Prolonger pour une année supplémentaire les trois projets pilotes

**Recommandations 29** : Maintenir les activités de recrutement international et les concentrer sur les métiers en déficit, notamment dans le secteur de la santé et de la construction;

**Recommandations 30** : Précéder tout changement majeur aux politiques d'immigration par des études d'impact économique;

**Recommandations 31** : Élargir la reconnaissance des diplômes et des acquis, puis accélérer le processus d'accréditation afférent à l'octroi des permis de travail;

**Recommandations 32** : Poursuivre la simplification de la reconnaissance des compétences des travailleurs étrangers et mieux communiquer les différents outils disponibles auprès des employeurs pour faciliter la reconnaissance des acquis de leurs travailleurs.

## 9) Annexe 1

Schématisation de l'immigration et de son apport au marché du travail

Besoins de nouveaux travailleurs provenant de l'immigration de 2026 à 2029 = 106 254 par année

	Équation	Besoins des entreprises et de l'économie	Promosique de croissance de la main-d'œuvre sans immigration	Total
Besoin du marché du travail et des entreprises		1 400 000/10 x 4	560 000	
Hausses du taux d'activité des 15-64 ans à 6 %		6 % x 560 000	33 600	
Hausses du taux d'activité des 65 ans et plus à 3,5 %		3,5 % x 560 000	19 600	
Accroissement naturel de la cohorte de 15 à 64 ans entre 2026-2029			81 776	
<b>Total</b>		<b>560 000</b>	<b>134 976</b>	<b>425 024</b>
<b>Par année (divisé par 4)</b>				<b>106 254</b>

